

Règlement COURSE ADULTES 10Km

Chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle lui offrant une protection adéquate en rapport avec l'activité pratiquée.

L'inscription à l'épreuve est de 10€ pour l'épreuve adultes. Ce prix est valable pour les inscriptions faites par courrier, par internet, mail, ou par remise en main propre avant le 28 Février 2020.

Les concurrents qui désirent s'inscrire le jour de l'épreuve devront s'acquitter de 12€.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement.

Chaque participant devra présenter soit une licence FFA, soit un certificat médical de moins d'un an précisant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Seules les personnes nées avant **2005** seront autorisées à participer à la course.

Le départ et l'arrivée auront lieu place de la Mairie à COURCY le dimanche 1^{er} mars 2020.

La course débutera à 14h30

Les retardataires ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Le parcours sera fléché au sol. Chaque intersection sera surveillée par des signaleurs, et/ou des pompiers qui réguleront la circulation afin d'assurer la sécurité des participants. Des barrières de sécurité seront également mises en place à certains endroits.

Les coureurs doivent respecter l'itinéraire et la signalisation mis en place.

Toute infraction au tracé entraîne l'élimination du participant.

Un ravitaillement sera assuré sur le parcours adultes.

A l'arrivée, chaque concurrent recevra une récompense.

Précision sur le chronométrage :

Le chronométrage est informatisé (puce) et de ce fait, l'échange de dossard est interdit. Votre nom sera d'ailleurs indiqué sur celui-ci.

Le temps maximum autorisé est de 1h30. Au-delà de cette limite, le concurrent devra regagner la voiture balai.

Toute puce perdue est facturée 5€.